



COMITÉ SYNDICAL DU 21 MARS 2018

Ouverture de la séance : 19H00

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de :

Andelot-Morval ; Arinthod*(1) ; Aromas ; Augea ; Augisey ; Baume les Messieurs ; Beaufort*(1) ; Beffia ; Blois sur Seille ; Bornay ; Brery ; Briod ; Cernon ; Cesancey ; Chamberia ; Chapelle-Voland ; Château-Chalon ; Chaumergy ; Chêne-Sec ; Chevreux ; Chilly-le-Vignoble ; Chisseria ; Colonne ; Commenailles ; Condamine ; Condes ; Conliège ; Cosges ; Courbouzon ; Courlaoux*(2) ; Cousance*(2) ; Cuisia ; Desnes ; Digna ; Domblans ; Fontainebrux ; Frébuans ; Genod ; Geruge ; Gizia ; Graye et Charnay ; Haute Roche/Crançot ; Haute Roche/Mirebel ; L'Etoile ; La Balme d'Epy ; La Boissière ; La Chailleuse/Arthenas ; La Chailleuse/Essia ; La Chassagne ; La chaux en Bresse ; La Tour du Meix ; Ladoye sur Seille ; Lavigny ; Le Louverot ; Le Pin ; Le Vernois ; Le Villey ; Les Trois Chateaux/L'Aubépin ; Les Deux Fays ; Loisia ; Lombard ; Lons-le-Saunier (4) ; Macornay*(2) ; Mantry ; Marnezia ; Messia sur Sorne ; Moiron ; Monay ; Montagna le Reconduit ; Montaigu ; Montain ; Montfleur ; Montlainsia/Lains ; Montlainsia/Montagna le Templier ; Montmorot*(2) ; Nance ; Orbagna ; Perrigny*(2) ; Pimorin ; Plaisia ; Pont du Navoy ; Pully ; Reithouse ; Revigny ; Rotalier ; Rothonay ; Ruffey sur Seille ; Rye ; Saint-Amour*(2) ; Saint Maur ; Sellières ; Sergenaux ; Sergenon ; Thoissia ; Trenal ; Val Sonnette/Bonnaud ; Val Sonnette/Vincelles ; Val Suran/Saint Julien ; Valzin en Petite Montagne/Chatonnay ; Valzin en Petite Montagne/Fétigny ; Verges ; Veria ; Vernantois ; Villevieux ; Vincent-froideville ; Voiteur.

Etaient excusés :

Cressia (Mme Corinne BERNARD) ; Gigny ; (M. Patrice CORSETTI) ; Lons le Saunier (Mme Evelyne LACROIX) ; Maynal (. Jacques BOBEREAU : pouvoir transmis à M. Robert UNY élu de la commune de Rotalier) ; Moutonne ; Nogna ; Orgelet ; Passenans ; Relans ; Saint Didier ; Saint-Jean-d'Etreux (M. Bernard TISSOT : pouvoir transmis à Mme Valérie BRENOT Présidente du SICTOM) ; Val Sonnette/Grusse (M. Christopher HAUBRUGE) ; Valzin en Petite Montagne/Savigna (Mme Lilia CRAUSAZ) ;

* 2 délégués : (1 délégué supplémentaire, pour les communes dont la population est comprise entre 1000 et 5000 habitants).

Assistaient également :

Monsieur Alain SCHMITT, Trésorier Principal,

Convoqué le : 01/03/2018

Affiché le : 28/03/2018

ORDRE DU JOUR	PAGES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation des comptes rendus du 21/11/2017, 01/12/2017 et du 16/01/2018 ▪ Informations diverses et préambule 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation du compte administratif– année 2017 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation du compte de gestion – année 2017 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affectation du résultat de l'exercice – année 2017 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification du tableau des emplois 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gratification allouée aux stagiaires de l'enseignement supérieur 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Subvention allouée à la Caisse d'Action Sociale de la ville de Lons-le-Saunier 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compte personnel de formation (CPF) 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecte des déchets ménagers et assimilés : application de la redevance spéciale au territoire de l'Espace communautaire de Lons Agglomération – année 2018 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Imputations en section d'investissement – année 2018 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recensement des marchés conclus – année 2017 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Achat du terrain pour la construction de la déchetterie de Beaufort 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget Primitif 2018 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questions et informations diverses 	

La Présidente, informe les délégués que le quorum est atteint.

Elle présente les excuses des délégués absents retenus par d'autres obligations (voir en-tête de compte rendu)

Secrétaire de séance :

Après appel à candidature, **M. André PIQUET, délégué de la commune de Condes**, se propose comme secrétaire de séance.

Les comptes rendus des comités syndicaux du 21/11/2017 ; 01/12/2017 et 16/01/2018 sont proposés à l'approbation des délégués.

Compte rendu du 21/11/2017

Mme Chantal MARTELIN, déléguée de la commune de Domblans, fait remarquer que dans ce compte rendu il a été fait état de l'augmentation des coûts de gestion des déchets verts. Mais qu'il n'a pas été précisé que cette augmentation est en partie dû au fait qu'il est interdit de brûler ces déchets.

Les comptes rendus du 01/12/2017 et 16/01/2018 n'appellent aucunes remarques.

Les 3 comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

M. André PIQUET, délégué de la commune de Condes, demande s'il est possible d'ajouter à l'ordre du jour la lettre ouverte de M. Jacques LANCON adressée aux élus du SICTOM en date du 05/02/2018.

La Présidente propose de mettre ce point à l'ordre du jour en question diverse en fin de séance. Elle précise également qu'une délibération sur l'achat de terrain pour la construction de la déchetterie de Beaufort sera également proposée lors de cette séance.

Les délégués se prononcent favorablement à ces demandes.

La Présidente prend la parole afin de mettre à l'honneur ce soir M. Henri GUICHARD, délégué de la commune de Macornay et mettre en avant son travail et son investissement en tant que membre du bureau du SICTOM de 1995 à 2000 et en tant que Président du SICTOM de 2001 à 2016. Elle lui remet la médaille SICTOM en guise de remerciements.

La Présidente propose de passer à l'ordre du jour et donne la parole à **M. Alain MOUILLOT, élu de la commune de Courlaoux et Vice-Président du SICTOM** pour la présentation du Compte Administratif 2017

SECTION D'EXPLOITATION –DÉPENSES

Chapitre 011 : Charges à caractère général.

- Crédits ouverts → 4 347 090,00 €
- Mandats émis → 3 987 360,94 €

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés.

- Crédits ouverts → 3 339 090,00 €
- Mandats émis → 3 314 952,68 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.

- Crédits ouverts → 84 067,00 €
- Mandats émis → 82 960,99 €

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles.

- Crédits ouverts → 3 842 180,00 €
- Mandats émis → 3 680 541,57 €

Chapitre 022 : Dépenses imprévues.

- Crédits ouverts → 20 000,00 €

Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections.

- Crédits ouverts → 812 691,00 €
- Mandats émis → 812 272,11 €

Total des dépenses d'exploitation.

- Crédits ouverts → 12 445 118,00 €
- Mandats émis → 11 878 088,29 €

SECTION D'EXPLOITATION –RECETTES :

Chapitre 013 : Atténuations de charges.

- Crédits ouverts → 170 040,00 €
- Mandats émis → 214 158,46 €

Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations.

- Crédits ouverts → 6 494 918,00 €
- Titres émis → 6 430 992,20 €

Chapitre 74 : Subvention d'exploitation.

- Crédits ouverts → 1 000,00 €
- Titres émis → 9 979,20

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante.

- Crédits ouverts → 1 535 920,00 €
- Titres émis → 1 625 051,84 €

Chapitre 76 : Produits financiers.

- Crédits ouverts → 2.62 €
- Mandats émis → 1.44 €

Chapitre 77 : Produits exceptionnels.

- Crédits ouverts → 3 616 988,00 €
- Mandats émis → 3 665 693,33 €

Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections.

- Crédits ouverts → 38 050,00 €
- Mandats émis → 36 007,12 €

Total des recettes en section d'exploitation.

- Crédits ouverts → 11 856 918,62 €
- Titres émis → 12 176 847,97 €

SECTION D'INVESTISSEMENT –DÉPENSES :

Total des dépenses d'investissement.

- Crédits ouverts → 1 736 171,00 €
- Mandats émis → 272 009,69 €
- Restes à réaliser au 31/12/17 → 225 234,00 €
- Crédits annulés → 1 238 927,31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT –RECETTES :

Total des recettes d'investissement :

- Crédits ouverts 1 040 083,84 €
- Mandats émis →952 071,74 €
- Restes à réaliser au 31/12/17 → 0,00 €
- Crédits annulés 88 012,10 €

Vue d'ensemble du Compte Administratif 2017 :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				
VUE D'ENSEMBLE				

		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	12 203 231,94	12 460 938,10	+257 706,16
	Section d'investissement	272 009,69	952 071,74	+680 062,05

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	0,00	588 199,38	
	Report en section d'investissement (001)	0,00	696 087,16	

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
TOTAL (réalisation + reports)	12 475 241,63	14 697 296,38	+2 222 054,75

RESTES A RÉALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	0,00	0,00
	Section d'investissement	225 234,00	
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	225 234,00	

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION	
RÉSULTAT CUMULÉ	Section d'exploitation	12 203 231,94	13 049 137,48	+845 905,54
	Section d'investissement	497 243,69	1 648 158,90	+1 150 915,21
	TOTAL CUMULÉ	12 700 475,63	14 697 296,38	+1 996 820,75

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF- ANNEE 2017
RAPPORTEUR : Alain MOUILLOT

Le Compte administratif retrace l'exécution des différents documents budgétaires adoptés au cours d'un exercice : Budget Primitif, Budget Supplémentaire ou Décisions Modificatives.

Ce document comptable permet de :

- Comparer les prévisions et les réalisations,
- Reporter les crédits affectés à des opérations non achevées en totalité à la clôture de l'exercice,
- D'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice.

Le Bureau Syndical réuni le 26 février 2018 a émis un avis favorable

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le Compte Administratif de l'exercice 2017,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que détaillés dans le document joint.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE ANNEE 2017 -
RAPPORTEUR : Alain MOUILLOT

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte de gestion proposé par Monsieur le Trésorier Principal, pour l'exercice 2017 est, en tout point conforme au Compte Administratif.

Le Bureau Syndical réuni le 26 février 2018 a émis un avis favorable

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **Donne** son accord sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017-
RAPPORTEUR : Alain MOUILLOT

Madame la Présidente expose au Comité Syndical

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 257 706,16 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Résultat de fonctionnement

Il est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté.

Résultat de l'exercice	+ 257 706,16 €
Ligne 002 résultats antérieurs reportés	+ 588 199,38 €
Résultat à affecter	+ 845 905,54 €

Solde d'exécution d'investissement

Il est constitué par le cumul du solde de l'exercice et du résultat reporté et complété des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Solde de l'exercice	+ 680 062,05 €
Il correspond à la différence entre les titres et les mandats émis	
R 001 (résultat reporté)	+ 696 087,16 €
Solde des restes à réaliser	
Dépenses	- 225 234,00 €
SOLDE	+ 1 150 915,21 €

Affectation du résultat :	845 905,54 €
Couverture de besoin de financement de la section D'investissement	-
Report en fonctionnement R 002	845 905,54 €

Le Bureau Syndical réuni le 26 février 2018 a émis un avis favorable

Le Comité Syndical après avoir délibéré, avec 1 abstention et 116 voix pour :

- **Accepte** l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'année 2017 comme défini ci-dessus.

La Présidente donne la parole à **M. Denis RENAUD, élu de la commune de La Boissière et Vice-Président du SICTOM** pour la présentation le Budget Primitif 2018 :

SECTION D'EXPLOITATION - DÉPENSES :

Chapitre 11 : Charges à caractère général.

Propositions : → 4 459 548,00 €

Ces charges se répartissent comme suit :

BP2018 SICTOM DE LA ZONE DE LONS-LE-SAUNIER SICTOM DE LA ZONE DE LONS-LE-SAUNIER

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	4 347 090,00	4 459 548,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	33 135,00	32 026,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	78 333,00	58 707,00
6064	Fournitures administratives	4 356,00	3 524,00
6066	Carburants	390 801,00	435 000,00
6068	Autres matières et fournitures	179 609,00	171 423,00
611	Sous-traitance générale	3 050 435,00	3 012 812,00
6122	Crédit-bail mobilier	7 500,00	7 626,00
6132	Locations immobilières	2 950,00	2 756,00
6135	Locations mobilières	380,00	
6137	Redevances, droits de passage et servitudes divers	15,00	10,00
6152	Sur biens immobiliers		3 360,00
61551	Matériel roulant	75 563,00	69 332,00
61558	Autres biens mobiliers	16 900,00	15 152,00
6156	Maintenance	60 593,00	69 224,00
6161	Primes d'assurances/Multirisques	3 810,00	2 689,00
6168	Primes d'assurances - Autres	36 057,00	40 772,00
617	Études et recherches	35 240,00	42 370,00
618	Divers	22 470,00	47 181,00

Une seule commande de composteurs en 2018 (250), vêtements de travail

Réparations mécaniques en interne

Traitement CDTOM (SYDOM), déchets déchetteries, Tonte, lavage vêtements, etc.

Etude Tarification Incitative + solde Etude RPS

Analyses réseaux d'assainissement déchetteries (ICPE), RGPD (informatique) et Geojura

Formation Ecoconduite, Management pour l'encadrement, FCO, Ateliers d'accompagnement professionnel

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles
6231	Annonces et insertions	3 240,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	12 200,00	8 910,00
6256	Missions	11 800,00	10 800,00
6257	Réceptions	10 510,00	10 000,00
6261	Frais d'affranchissement	10 570,00	8 184,00
6262	Frais de télécommunications	24 500,00	21 958,00
627	Services bancaires et assimilés	1 740,00	1 450,00
6281	Concours divers (cotisations)	138 328,00	249 992,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	16 600,00	17 472,00
6288	Autres	89 770,00	89 600,00
6358	Autres droits	7 070,00	8 038,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autr	1 095,00	

ASCOMADE et SYDOM (3 € par usager)

Taxe à l'essieu

Tickets restaurant

Chapitre 12 : Charges de personnel e frais assimilés.

✓ Propositions : → 3 464 129,00 €

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS
RAPPORTEUR : Danielle MAITRE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Suite à divers mouvements et **après l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du JURA en date du 06 mars 2018** concernant les propositions d'avancement de grade de 2018, il convient de modifier et de mettre à jour le tableau des effectifs nécessaires au fonctionnement des services comme défini ci-dessous :

Emplois à supprimer :

- 1- Un adjoint technique à temps complet au 30/11/2018 (déchetterie),
- 2- Un rédacteur principal de 2^{ème} classe au 31/03/2018 (administratif),
- 3- Un adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 30/04/2018 (collecte)

Emplois à créer :

- 1 bis- Un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au 01/12/2018 (déchetterie) avancement de grade,
- 2 bis- Un rédacteur principal de 1^{ère} classe au 01/04/2018 (administratif), avancement de grade,
- 3 bis- Un agent de maîtrise au 01/05/2018 (collecte), promotion interne,

Emplois vacants :

- Deux adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet (collecte),
- Un poste d'agent de maîtrise ou de technicien à temps complet (collecte),
- Un poste d'adjoint technique, ou d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,

Le Bureau Syndical réuni le 26 février 2018 a émis un avis favorable

M. André PIQUET, délégué de la commune de Condes, demande des informations complémentaires concernant les emplois vacants.

Mme Agnès SPECQ, directrice du SICTOM, donne les informations suivantes :

- **Les deux adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet (collecte) :** ce sont 2 agents actuellement en disponibilité, qui travaillent hors du SICTOM mais dont les postes sont conservés.
- **Le poste d'agent de maîtrise ou de technicien à temps complet (collecte) :** Il s'agit du poste de chef d'équipe de collecte d'après-midi parti fin 2016. Le SICTOM a lancé un appel à candidature pour un recrutement sur ce poste en 2018.
- **Le poste d'adjoint technique, ou d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet :** Poste ouvert pour un agent actuellement en contrat emploi avenir qui doit être recruté par le SICTOM.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** les créations et suppressions des postes visées ci-dessus,

- **Autorise** la Présidente à signer les divers arrêtés individuels,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018 au Chapitre 012 - services 0 - 1- 5 - 8 article 6411- 64112 et sur les budgets successifs.

**GRATIFICATION ALLOUÉE AUX STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RAPPORTEUR : Danielle MAITRE**

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
Vu la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires code de l'éducation (notamment les articles L124-1 à 20 et D124-1 à D 124-9),
Vu le décret n° 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation Décret 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages,
Vu les délibérations concernant la gratification allouée aux stagiaires du 15 mars 2000 et du 17 mars 2010,

La Présidente rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein du SICTOM pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Le SICTOM va accueillir un stagiaire en licence professionnelle dans le cadre d'une étude sur les bio déchets à partir du 03 avril 2018 pour une durée supérieure à 2 mois.

La Présidente précise que le versement d'une gratification minimale du stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non. Cette gratification minimale correspond à un pourcentage du plafond horaire de la Sécurité Sociale conformément à la réglementation en vigueur.

Le Bureau Syndical réuni le 26 février 2018 a émis un avis favorable

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Institue** le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein du SICTOM selon les conditions prévues ci-dessus,
- **Autorise** la Présidente à signer les conventions à intervenir,
- **Donne** diligence à la Présidente pour fixer le niveau de gratification de stage en respectant les textes en vigueur,
- **Inscrit** les crédits au budget primitif 2018 en dépense au chapitre 012 – service 0, 1, 5 et 8 article 6413,
- **Abroge** les délibérations du 15 mars 2000 et du 17 mars 2010 concernant la gratification des stagiaires,

SUBVENTION ALLOUEE A LA CAISSE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE
LONS-LE-SAUNIER
RAPPORTEUR : Michel DROIT

Depuis 1994, le SICTOM de la Zone de LONS-LE-SAUNIER est adhérent à la Caisse d'Action Sociale (C.A.S) de la Ville de LONS-LE-SAUNIER pour son personnel permanent. Une convention a été signée le 13 Juin 1994 ainsi que trois avenants en date du 3 janvier 2011, du 27 Janvier 2012 et du 25 février 2013 entre la C.A.S et le SICTOM.

Le SICTOM verse en contrepartie tous les ans une subvention sur la base d'un taux défini par la C.A.S multiplié par la masse salariale brute du personnel sur poste permanent.

Le montant prévisionnel de la subvention en 2018 s'élève à **44 298 €**. Il peut varier en fonction de l'évolution des effectifs au cours de l'année.

Le Bureau Syndical réuni le 26 février 2018 a émis un avis favorable

Le Comité Syndical après avoir délibéré, avec 2 abstentions et 115 voix pour:

- **Accepte** le versement de la subvention à la C.A.S. pour l'année 2018.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018 en dépense au chapitre 012 – service 0, 1, 5 et 8 article 6474.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)
RAPPORTEUR : Eric TOURNEUR

Rappel de la réglementation :

Depuis janvier 2017, les agents publics bénéficient d'un compte personnel d'activité (CPA) qui s'articule autour du compte personnel de formation (CPF) et du compte d'engagement citoyen (CEC).

Le CPF, qui se substitue au compte DIF (Droit Individuel à la Formation), porte sur toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un certificat de qualification professionnel ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnel (par exemple : préparation d'une future mobilité, promotion ou reconversion professionnelle dans le secteur privé pour création ou reprise d'une entreprise etc...).

Conformément à l'article 9 du décret 2017-928 du 06 mai 2017, l'employeur doit prendre en charge les frais pédagogiques qui se rattachent à la formation suivie au titre du CPF. Il a la possibilité de prendre en charge les frais annexes liés à cette formation. La prise en charge des frais peut faire l'objet de plafonds déterminés par une délibération.

En cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif valable, l'agent doit rembourser les frais mentionnés au 1^{er} alinéa.

Lorsque plusieurs actions de formation permettent de satisfaire la demande de l'agent, une priorité est accordée aux actions de formations assurées par l'employeur de l'agent qui demande l'utilisation de son CPF.

Le CPF au SICTOM :

Dans le cadre des formations éligibles au CPF, il est proposé :

- D'allouer un budget global pour l'année 2018 d'un montant total de 10 000 euros,
- De limiter le recours au CPF à une seule demande sur l'année par agent,
- De cibler les actions prioritaires suivantes :
 - 1) Préparation d'un concours de la Fonction Publique
 - 2) Obtention d'un BEP, CAP, BAC, BP ou BT,
 - 3) Gestion ou prévention d'une inaptitude ou usure professionnelle (certificat établi par le médecin de prévention ou le médecin du travail),
 - 4) Validation des Acquis et de l'Expérience,
 - 5) Obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat
- De demander aux agents candidats de compléter le formulaire type de demande joint en annexe

Un appel à projets annuel sera effectué afin que la commission du personnel examine les demandes.

Ces conditions d'éligibilité au CPF pourront être amenées à évoluer en fonction des demandes et de la politique du SICTOM.

Le Bureau Syndical réuni le 26 février 2018 a émis un avis favorable

Le Comité Technique réuni le 9 mars 2018 a émis un avis....

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Institue** le cadre du CPF au SICTOM selon les modalités proposées ci-dessus,
- **Autorise** la Présidente à signer tous les documents afférents au CPF,
- **Inscrit** les crédits au budget primitif 2018 en dépense au chapitre 011 – service 0, 1, 5 et 8 article 6184,

Mme Agnès SPECQ, directrice du SICTOM, apporte des informations complémentaires concernant les augmentations sur ce poste :

+93 000 € :

Dont :

24 000 € avancements de grade

16 000 € Chef collecte après-midi 8 mois

10 000 € 1 agent de collecte 6 mois (équilibre des tournées et écoconduite

6 900 € ambassadeur du tri

36 100 € : retour d'agents à plein traitement (après arrêt longue maladie), fin des emplois avenir, tuilage en atelier mécanique avant départ à la retraite du chef mécanicien

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 339 090,00	3 464 129,00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de g	33 906,00	35 220,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	1 798 897,00	1 892 240,00
6413	Primes et gratifications		3 465,00
6414	Indemnités et avantages divers	372 950,00	398 589,00
6415	Supplément familial	24 323,00	28 971,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	374 063,00	381 801,00
6452	Cotisations aux mutuelles	105 845,00	109 206,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	469 447,00	489 269,00
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	34 089,00	27 099,00
6471	Prestations directes	9 028,00	9 551,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	51 917,00	52 298,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 300,00	10 300,00
648	Autres charges de personnel	54 325,00	26 120,00
65	Autres charges de gestion courante	84 067,00	89 448,00
6531	Indemnités	27 800,00	48 823,00
6533	Cotisations de retraite	2 900,00	3 640,00
6541	Créances admises en non-valeur	46 686,00	30 000,00
6542	Créances éteintes	6 681,00	6 985,00

Primes titulaires (RIFSEEP, stagiairisations)

Fonds Handicap et emplois avenir

« Affaire TAVARON » en 2017

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.

✓ Propositions : → 89 448,00 €

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles.

✓ Propositions: → 3 664 646,00 €

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

Chap/art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		7 770 247,00	8 013 125,00
67	Charges exceptionnelles (b)	3 842 180,00	3 664 646,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de g	3 615 760,00	3 644 246,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	19 920,00	20 400,00
678	Autres charges exceptionnelles	6 500,00	
022	Dépenses imprévues (c)	20 000,00	509 625,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c		11 632 427,00	12 187 996,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	812 691,00	747 800,00
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	15 684,00	
6811	Dot. Amort. Des Immob. Corporelles	797 007,00	747 800,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		812 691,00	747 800,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		812 691,00	747 800,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		12 445 118,00	12 935 196,00
			+
RESTES A REALISER N-1			
			+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
			=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			12 935 196,00

Remboursement de la REOM aux communautés de communes + reliquat Val de Somme

Remboursements SOFAXIS MO en longue maladie

Remboursement Bellevret

Chapitre 022 : Dépenses imprévues.

✓ Propositions : → 509 625,00 €

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections.

✓ Propositions : → 747 800,00 €

Total des dépenses en section d'exploitation.

✓ Propositions : → 12 935 196,00 €

SECTION D'EXPLOITATION –RECETTES :

Chapitre 013 : Atténuations de charges.

✓ Propositions: → 99 168,00 €

Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de service.

✓ Propositions: → 3 938 072,00 €

Chapitre 74 : Subventions d'exploitation.

✓ Propositions: → 1 000,00 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante.

✓ Propositions: → 653 255,00 €

Remboursements Accidents Travail, Maladie Ordinaire, Emplois Avenir. En 2016, Aide à la communication par l'action (56 760 €), passé au 7718 en 2017

Pour non titulaires (IRCANTEC)

BP2018 SICTOM DE LA ZONE DE LONS-LE-SAUNIER SICTOM DE LA ZONE DE LONS-LE-SAUNIER

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles
013	Atténuations de charges	170 040,00	99 166,00
64198	Remb. Sur Rémunération	168 560,00	97 956,00
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et	1 480,00	1 210,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	6 494 918,00	3 938 072,00
701	Ventes de produits finis et intermédiaires	2 275 569,00	12 809,00
706	Prestations de services	3 834 743,00	3 733 153,00
7088	Autres produits d'activités annexes (cessions d'ap	384 606,00	192 110,00
74	Subventions d'exploitation	1 000,00	1 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 000,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 535 920,00	653 255,00
7588	Autres	1 535 920,00	653 255,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+74+75)		8 201 878,00	4 691 493,00

Produits taxe ECLA + collecte parkings conseil départemental

Redevance (2018 sans Val de Sorne)

Annuités bacs gris ECLA, facturation déchetteries, seconde collecte OASIS, gens du voyage

Participation ADEME composteurs collectifs Bois

Recouvrement des bacs, part agents tickets resto, produit collecte traitement des campings, ECLA résidences secondaires, professionnels (Restaurant municipal et Hôpital), produits valorisation en déchetterie (métaux papiers cartons etc.)

Chapitre 76 : Produits financiers.

✓ Propositions: → 1,46 €

Chapitre 77 : Produits exceptionnels.

✓ Propositions: → 7 361 776,00 €

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections.

✓ Propositions: → 36 020,00 €

Total des recettes en section d'exploitation.

12 089 290,46 €
 + résultat reporté → 845 905,54 €
Soit : → 12 935 196,00 €

TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+74+75)		8 201 878,00	4 691 493,00
76	Produits financiers (b)	2,62	1,46
761	Produits de participations	2,62	1,46
77	Produits exceptionnels (c)	3 616 988,00	7 361 776,00
7711	Débits et pénalités perçus	1 000,00	1 000,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	3 500,00	1 000,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de ge	3 574 268,00	7 315 211,00
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	12 700,00	2 500,00
778	Autres produits exceptionnels	25 520,00	42 065,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c		11 818 868,62	12 053 270,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 050,00	36 020,00
777	Quote-part des subventions d'investissement virée	38 050,00	36 020,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		38 050,00	36 020,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		11 856 918,62	12 089 290,46
			+
RESTES A REALISER N-1			
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			845 905,54
			=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			12 935 196,00

Contributions tous adhérents en 2018 (ECLA 2017) + aide à la communication par l'action (Ambassadeurs du tri)

Vente terrain Orgelet 2017, vente benne OM 2018

Remboursement sinistres + reversement soutien au développement durable (CITEO) + facturation cartes déchetteries perdues

M. Jacques LANCON, délégué de la commune de Lons le Saunier, souhaite savoir ; si les recettes liées à la TEOM et les contributions des adhérents sont inscrits dans le même chapitre, où sont inscrits les recettes liées au recyclage et qu'est-ce qui justifie l'écart important au chapitre 7718.

M. Denis RENAUD, Vice-Président du SICTOM, répond que les recettes liées au recyclage sont inscrites au chapitre 75 – art 7588: autres produits de gestion courante (vente de cartons valorisation produits déchetteries).

Les recettes liées à la TEOM ainsi que les contributions des adhérents sont inscrites au chapitre 77 : Produits exceptionnels – art 7718.

L'écart important s'explique par le fait qu'en 2017 ECLA n'était plus adhérent au SICTOM et qu'en 2018 le SICTOM va devoir prélever la contribution auprès des adhérents (hors ECLA) pour ensuite la reverser, ce jeu d'écriture soit être acté au budget

Mme Agnès SPECQ, directrice du SICTOM, précise qu'en 2017 les produits de la TEOM étaient inscrits au chapitre 70 – art 701, ce qui n'est plus le cas en 2018.

M. Alain SCHMITT, Trésorier Principal, souhaite apporter des informations complémentaires concernant ces contributions qui sont encaissées par le SICTOM et reversées aux communautés de communes. Il est nécessaire que celles-ci soient impactées par le montant de la redevance qu'elles perçoivent puisqu'elles ont la compétence ordures ménagères et sont censées prélever la redevance. Sans cela elles seraient pénalisées au titre de la DGF (dotation global de fonctionnement) puisque ces montants entrent en ligne de compte dans le calcul de cette dotation.

Mme Chantal MARTELIN, déléguée de la commune de DOMBLANS, souhaite revenir sur le vote de la subvention allouée à la CAS (Caisse d'Action Sociale) de la ville de Lons le Saunier, le montant de celle-ci lui semble élevée : + de 600 €/agent/an.

La Présidente, fait savoir que le SICTOM va demander à la CAS de justifier de l'utilisation des fonds qu'ils perçoivent. Les éléments de réponses pourront être communiqués lors de la prochaine séance.

Mme Sylvie CALLAND, déléguée de la commune d'ARINTHOD, s'interroge sur le report du résultat antérieur pour un montant de 845 905.54 € pour un total de recette d'exploitation de 12 935 196.00 €. Le montant étant important il serait peut-être nécessaire de mener une réflexion sur la baisse de la redevance des ordures ménagères appliquée aux usagers.

M. Denis RENAUD, Vice-Président du SICTOM, explique qu'en début d'année le SICTOM a besoin de fonds pour fonctionner avant de percevoir les contributions des adhérents et que le SICTOM a fait le choix de ne pas recourir à l'emprunt pour les investissements à venir.

La Présidente précise que ce report s'explique aussi par le fait qu'il a été demandé à la direction d'exploiter des pistes afin de réaliser des économies au SICTOM, des actions ont été mises en place dès 2017.

M. Jacques LANCON, délégué de la commune de Lons le Saunier, constate qu'il a été évoqué la mise en place de l'éco conduite au sein du SICTOM et dans un même temps le chapitre 6066 (carburant) est en augmentation. Ce programme a-t-il un réel impact sur la consommation.

Mme Sandrine ORDONEZ, Directrice Adjointe du SICTOM, explique qu'en 2017, c'est la première année où il a été constaté une baisse de la consommation de carburant. Les mentalités changent au sein du personnel de collecte sur ce sujet qui s'investit dorénavant sur cette problématique.

La Présidente précise que cette baisse a également été constatée sur ce début d'année 2018. Une gratification exceptionnelle a été mise en place pour récompenser les agents qui tiennent compte de l'Eco conduite dans leur travail. Le chapitre 6066 est en hausse du fait de l'augmentation possible du coût du carburant.

**COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : APPLICATION DE LA
REDEVANCE SPECIALE AU TERRITOIRE DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE
LONS AGGLOMERATION – ANNÉE 2018
RAPPORTEUR: Evelyne PEPIN LAMBERT**

- D'après la loi 92-646 du 13 juillet 1992, l'institution de la Redevance Spéciale est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 par les collectivités :

- qui ont mis en place la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) au lieu de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M) sur leur territoire,

- qui assurent la collecte et le traitement des déchets non ménagers "qui eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières" (art L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Elle s'applique aux producteurs de déchets assimilés, c'est-à-dire produits par des "non ménagers". Les redevables sont principalement sur ledit territoire des entreprises industrielles, des établissements publics et des administrations.

Peuvent donc être concernés par cette Redevance Spéciale :

- les locaux exonérés de plein droit du paiement de la T.E.O.M, en application de l'article 1521-II du CGI : usines, locaux sans caractère industriel et commercial loués par l'Etat, les départements, les régions et les établissements publics, affectés à un service public.
- les locaux à usage industriel ou commercial que les conseils municipaux ou des EPCI ont la faculté d'exonérer au titre de l'article 1521-III-1.
- les autres locaux normalement assujettis à la T.E.O.M, à l'exception de ceux occupés par les ménages et pour lesquels les collectivités disposent désormais du droit par délibération motivée, de les exonérer de la T.E.O.M en tant qu'assujettis à la Redevance Spéciale.

Afin de lui assurer son caractère de redevance pour service rendu, le SICTOM doit élaborer une grille tarifaire qui tient compte des quantités de déchets enlevées par le service selon le mode de présentation et le type de collecte mis en œuvre.

Ces tarifs comprennent les coûts engendrés par :

- la collecte sélective des conteneurs gris et bleus (120 et 240 litres) utilisés par les établissements du territoire de l'Espace Communautaire Lons Agglomération,
- le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés collectés,
- la location des conteneurs gris et bleus

Sur proposition du Bureau, il est décidé de fixer, pour l'année 2018, à ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération) **une facturation au nombre et au volume des bacs** utilisés par les établissements assujettis à la Redevance Spéciale de la manière suivante :

- Collecte hebdomadaire "bac gris" et "bac bleu" tous les 15 jours:

- Etablissements :

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Tarif du conteneur de 120 litres	150,00 €	150,00 €
Tarif du conteneur de 240 litres	239,50 €	239,50 €

- Collecte hebdomadaire "bac gris" et "bac bleu" chaque semaine :

- Etablissements :

	Tarifs 2017	Tarifs 2018
Tarif du conteneur de 120 litres	187,00 €	187,00 €
Tarif du conteneur de 240 litres	298,00 €	298,00 €

Le Bureau Syndical réuni le 26 février 2018 a émis un avis favorable

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Fixe** les tarifs 2018 de la Redevance Spéciale tels qu'ils figurent ci-dessus,

- **Donne** diligence à la Présidente pour effectuer la facturation de la Redevance Spéciale aux établissements sur le territoire d'ECLA,

- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018 :

► en recettes au Chapitre 70 – Service 1- Article 70614

SECTION D'INVESTISSEMENT –DEPENSES

Chapitre 20 : Immobilisation incorporelles.

✓ Propositions: → 62 100,00 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles.

✓ Propositions: → 765 072,00 €

BP2018 SICTOM DE LA ZONE DE LONS-LE-SAUNIER SICTOM DE LA ZONE DE LONS-LE-SAUNIER

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles	74 300,00	62 100,00
2031	Frais d'études	67 500,00	54 300,00
2051	Concessions et droits assimilés	6 800,00	7 800,00
21	Immobilisations corporelles	686 351,00	765 072,00

Lever topo, Maîtrise d'œuvre déchetteries Beaufort et Bletterans, Maîtrise d'œuvre TECTA récupération eaux pluviales

Logiciels JVS

Terrains Beaufort et Bletterans (déchetteries)

IMPUTATIONS EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2018

RAPPORTEUR : Gilles TSCHANZ

Conformément : - à l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local

- à la délibération « Imputation en section d'investissement de biens meubles d'un montant inférieur à 500 € TTC » prise au Comité Syndical du 16 mars 2005 et visée en Préfecture le 23 mars 2005

Les bacs à roulettes pour la collecte sélective des ordures ménagères destinés aux particuliers sont des biens durables amortis sur une durée de neuf ans. Il est nécessaire de les inscrire dans cette délibération cadre annuelle pour les achats de l'année 2018.

De la même manière, conformément :

- à l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local
- à la délibération « Imputation en section d'investissement des grosses réparations sur les bennes de déchetteries » prise au Comité Syndical du 30 novembre 2005 et visée en Préfecture le 6 décembre 2005

Les bennes de déchetteries, lors de leurs achats sont amorties sur 15 ans, en incluant dans cette durée les réparations de portes, crochets, tôles et une peinture polyuréthane au bout de cinq ou six ans. Il s'avère donc nécessaire de les inscrire dans une liste complémentaire élaborée par la Collectivité pour les achats de l'année 2018.

De façon identique, les grosses **réparations des camions de collecte des ordures ménagères** (BOM) ainsi que celles des **camions bennes amovibles** (Ampliroll) ayant pour objectif l'augmentation significative de la durée de vie des véhicules constituent des immobilisations imputées en section d'investissement.

Le Bureau Syndical réuni le 26 février 2018 a émis un avis favorable

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Accepte** les termes de cette délibération concernant les imputations en section d'investissement pour l'année 2018 :
 - Des bacs de collecte sélective des ordures ménagères destinés aux particuliers
 - Des grosses réparations sur
 - Camions de collecte des ordures ménagères
 - Camions bennes amovibles
 - Bennes de déchetteries

RECENSEMENT DES MARCHES CONCLUS DURANT L'ANNEE 2017
RAPPORTEUR : Pierre Remy BERPERRON

La Présidente rappelle qu'en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicataire est tenu de publier la liste des marchés conclus durant l'année précédente. Leur classification doit être conforme à l'arrêté du 21 juillet 2011.

Le Bureau Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 133,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2011

Considérant qu'il convient de publier l'état des marchés conclus l'année précédente,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Syndical, réuni le 26 février 2018 :

- a pris acte de la liste ci-annexée des marchés passés durant l'année 2017 qui sera publiée et affichée.

Sur proposition du Bureau Syndical, il est demandé au Comité Syndical :

- **De prendre acte** de la liste ci-annexée des marchés passés durant l'année 2017 qui sera publiée et affichée.

Récapitulatif annuel des marchés publics SICTOM de la Zone de Lons le Saunier – Année 2017

Marché de fournitures et services :

Marchés inférieurs à 25 000 € HT

Objet du marché	Attributaire	Montant HT	Dates de la notification ou début de l'exécution
Lavage CSE déchets recyclables	CSP	5115,00 €	06/06/2017
Traitement des plastiques durs des déchetteries de Lons Nord, Lons Sud et Bletterans	JURATRI	En fonction des tonnages collectés-pour mémoire en 2017 : 9.966,60 €	01/02/2017
Conteneurs à verre	SECAF Environnement	5 500,00 €	11/07/2017
Assurances	4. SMACL	Marché conclu pour une durée de 3 ans Montant en fonction des sinistres de l'année précédente	30/10/2017

Marchés de 25 000 € HT à 208 999 € HT

Objet du marché	Attributaire	Montant HT	Dates de la notification ou début de l'exécution
Fournitures BOM occasion	AMV	46 000,00 €	24/07/2017
Prestations ateliers	1. LONS PL 2. JURA TRUCKS LONS 3. AD JULLIEN	En fonction du nombre et type d'interventions	Du 17 février 2017 Au 16 février 2018 Inclus.
Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques	CHIMIREC CENTRE EST	En fonction des quantités – pour mémoire en 2017 36.778,34 €	16/02/2017
Fournitures de pneus et montage/remontage	SJP	34 320,00 € (pneus uniquement)	26/07/2017
5 Bennes cartons 30m3	S4C	29 317,00 €	04/04/2017
6 bennes fermées 17m3	S4C	23 583,00 €	11/09/2017
3 bennes cartons 30m3	GILLARD	16 440,00 €	23/10/2017
Fourniture de bacs roulants insonorisés et pièces détachées	CONTENUR	En fonction des quantités commandées	03/11/2017

OBJET : ACHAT DU TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE LA DECHETTERIE
DE BEAUFORT
RAPPORTEUR : Valérie BRENOT

Dans le cadre de son programme de réhabilitation des déchetteries, le SICTOM de la Zone de Lons-le-Saunier envisage de construire une nouvelle déchetterie à Beaufort. La déchetterie actuelle située dans la Zone artisanale rue de l'Etandonne n'est plus adaptée.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de prévoir l'achat d'un terrain. Les discussions actuelles avec la Communauté de Communes permettent d'envisager l'acquisition de plusieurs parcelles au lieu-dit «La Condamine » section ZH dont la superficie est en cours de négociation.



M. André PIQUET délégué de la commune de CONDES : demande si ce projet est bien perçu par les usagers du secteur.

M. Jean-Pierre GUILLEMENEY, délégué de la commune de BEAUFORT, fait savoir qu'il n'y a pas eu de remontées négatives des usagers sur la localisation de la déchetterie.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Accepte** l'acquisition foncière comme visée ci-dessus,
- **Autorise** la Présidente à signer les actes notariés,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018, en dépenses au chapitre 21 – service 05 – article 21113.

Création d'un bureau

Bennes OM (1 en 2017 2 en 2018),
véhicule Master

BP2018 SICTOM DE LA ZONE DE LONS-LE-SAUNIER SICTOM DE LA ZONE DE LONS-LE-SAUNIER

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles	74 300,00	62 100,00
2031	Frais d'études	67 500,00	54 300,00
2051	Concessions et droits assimilés	6 800,00	7 800,00
21	Immobilisations corporelles	866 351,00	765 072,00
2111	Terrains nus		74 000,00
2121	Agencements et aménagements de terrains nus	25 000,00	
2135	Installations générales - agencements - aménagemen		4 142,00
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructi	1 884,00	
2182	Matériel de transport	290 564,00	455 835,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	9 035,00	8 065,00
2184	Mobilier	2 380,00	1 748,00
2188	Autres	357 488,00	221 282,00
23	Immobilisations en cours	934 070,00	1 261 900,00
2313	Immobilisations corporelles en cours/Constructions	934 070,00	1 235 314,00
2314	Immobilisations corporelles en cours/Constructions		26 586,00
Total des dépenses d'équipement		1 694 721,00	2 089 072,00
4581	Op pour compte de tiers n° 4581		80 000,00
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers			80 000,00

Tradim, pointeuse collecte, 1 PC

Bacs gris et bleus, conteneurs à verre, conteneurs semi enterrés, clés uniques déchetterie Orgelet Domblans, outillage, 10 composteurs collectifs EGC, barrière déchetterie Lons Nord, ensemble caméras, nacelle, armoire défibrilateur)

Extension du parking, Construction d'un abri local bacs, récupération des eaux pluviales, construction déchetterie Beaufort et Bletterans

Génie civil Conteneurs Semi Enterrés

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

✓ Propositions: → 1 261 900,00 €

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections.

✓ Propositions: → 36 020,00 €

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales.

✓ Propositions: → 3 400,00 €

Total dépenses d'investissements : → 2 169 072,00 €

Reste à réaliser N-1 : → 225 234,00 €

2 433 726,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chapitre 13 : subventions d'investissement.

✓ Propositions: → 188 688,00 €

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves.

✓ Propositions: → 37 688,79 €

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section.

✓ Propositions: → 747 800,00 €

BP2018 SICTOM DE LA ZONE DE LONS-LE-SAUNIER SICTOM DE LA ZONE DE LONS-LE-SAUNIER

III - VOTE DU BUDGET			
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES			
Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles
13	Subventions d'investissement	125 504,00	188 688,00
1315	Groupements de collectivités	4 563,00	4 563,00
1318	Autres	120 941,00	184 125,00
Total des recettes d'équipement		125 504,00	188 688,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	98 488,84	37 688,79
10222	FCTVA	98 488,84	37 688,79
Total des recettes financières		98 488,84	37 688,79
4582	Opération pour compte de tiers n° 4582		80 000,00
Total des recettes d'opération pour compte de tiers			80 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		223 992,84	306 376,79

Subvention ECLA composteurs collectifs (4563 €), Subventions déchetterie Arinthod (ADEME + Etat) 175 000 €, subvention ADEME composteurs collectifs (9125 €)

Génie civil Conteneurs Semi Enterrés

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé précédent	Propositions nouvelles
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	812 691,00	747 800,00
2111	Terrains nus	15 684,00	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licence	18 197,00	19 719,00
28121	Terrains nus		660,00
28128	Autres terrains	12 535,00	12 535,00
28131	Bâtiments	20 332,00	19 859,00
28135	Installations générales, agencements, aménagements	43 278,00	42 160,00
28138	Autres constructions	182 762,00	182 762,00
28148	Autres constructions	27 310,00	27 614,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 364,00	
28153	Installations à caractère spécifique	318,00	318,00
28181	Installations générales, agencements et aménagemen	583,00	583,00
28182	Matériel de transport	309 665,00	271 232,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	24 812,00	13 153,00
28184	Mobilier	7 332,00	6 254,00
28188	Autres	148 519,00	150 951,00
Total des prélèvements provenant de la section d'exploitation		812 691,00	747 800,00
041	Opérations patrimoniales	3 400,00	3 400,00
2031	Frais d'études	3 400,00	3 400,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		816 091,00	751 200,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		1 040 083,84	1 057 576,79

	+
RESTES A REALISER N-1	
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 376 149,21
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 433 726,00

Total des recettes en investissement : → 1 057 576,79 €

Solde d'exécution : ⇒ positif reporté : → 1 376 149,21 €

Total des recettes en investissement cumulées : → 2 433 726,00 €

La Présidente détaille la présentation générale du Budget Primitif 2018.

EXPLOITATION

	DÉPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CRÉDITS D'EXPLOITATION	12 935 196,00	12 089 290,46
+	+	+
RESTE A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		845 905,54
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	12 935 196,00	12 935 196,00

INVESTISSEMENT

	DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 208 492,00	1 057 576,79
+	+	+
RESTE A RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	225 234,00	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		1 376 149,21
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 433 726,00	2 433 726,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	12 368 922,00	15 368 922,00
-----------------	---------------	---------------

BUDGET PRIMITIF 2018
RAPPORTEUR : Valérie BRENOT

Au vu du projet de Budget primitif joint en annexe,

Le Bureau Syndical réuni le 26 février 2018 a émis un avis favorable

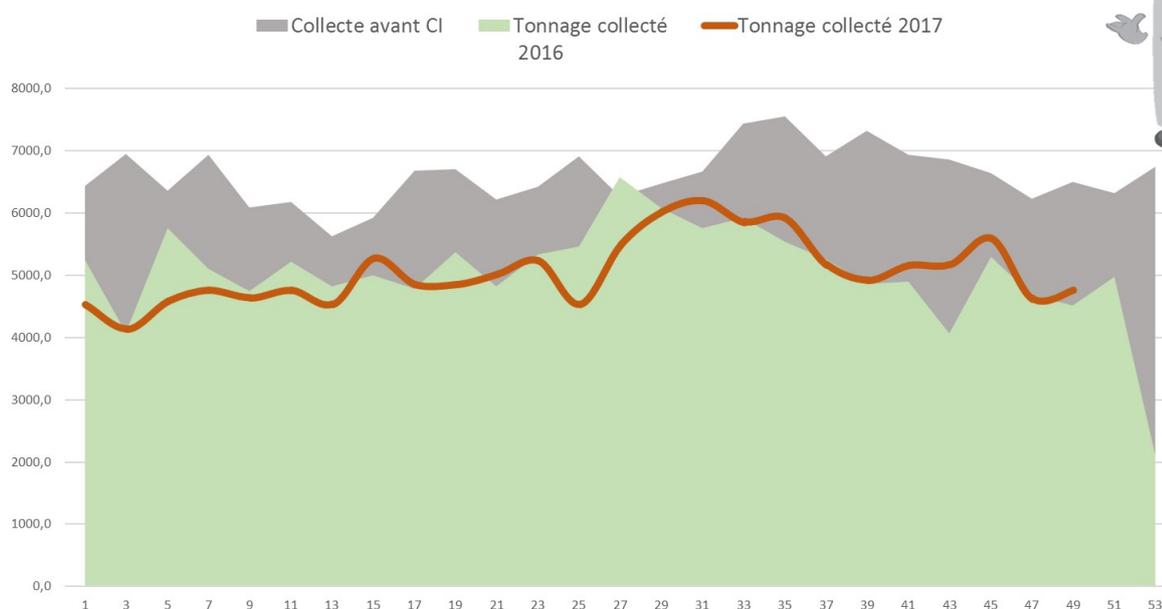
Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Adopte** le Budget primitif de l'exercice 2018, reprenant les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2017,
- **Vote**, par chapitre, en dépenses et en recettes, les crédits inscrits en section d'investissement et de fonctionnement,
- **Adopte** les balances des sections d'investissement et de fonctionnement et la balance générale

La Présidente fait un point d'information sur la collecte incitative – bilan 2017

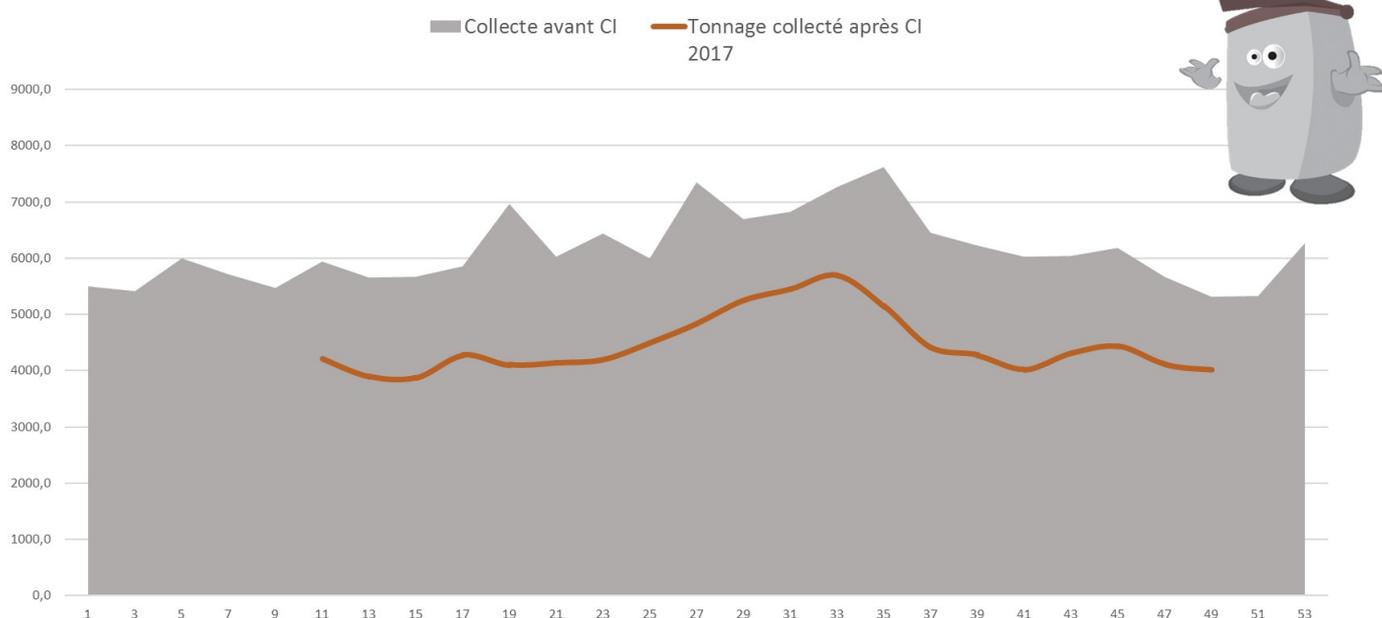
Depuis la mise en place de la collecte incitative en 2016, les tonnages collectés en 2016 et 2017 ont baissés :

Tournée Cosges, Chapelle-Voland (mardi)



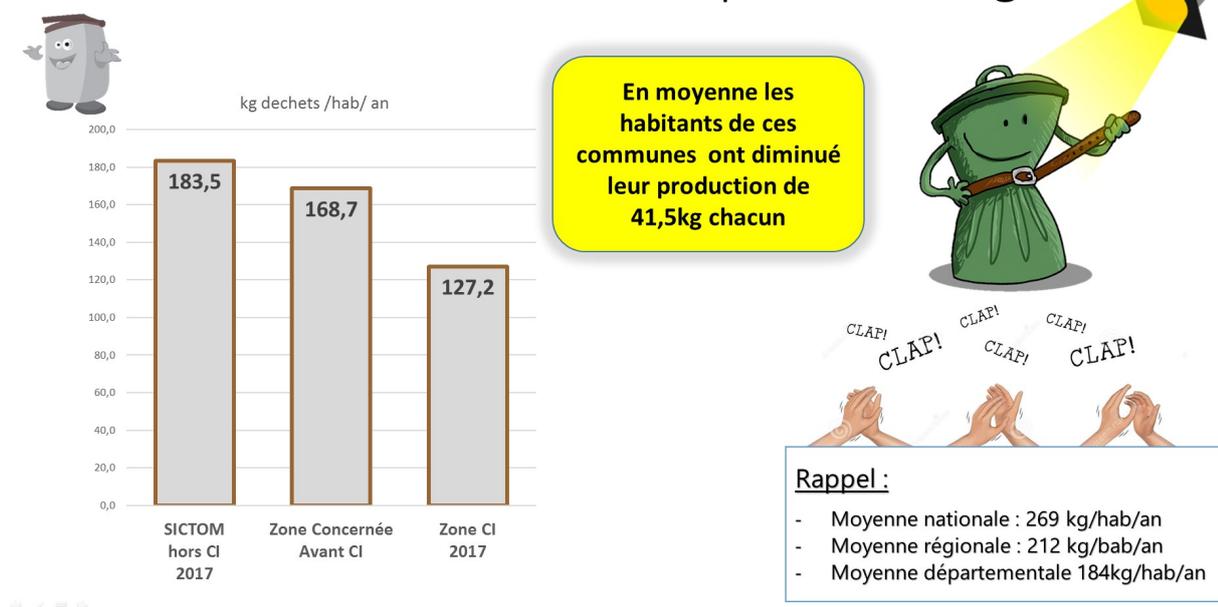
Ceci se confirme pour les communes concernées par la collecte incitative depuis 2017 :

Tournée Bornay, Dessia, St Hymetière (jeudi)

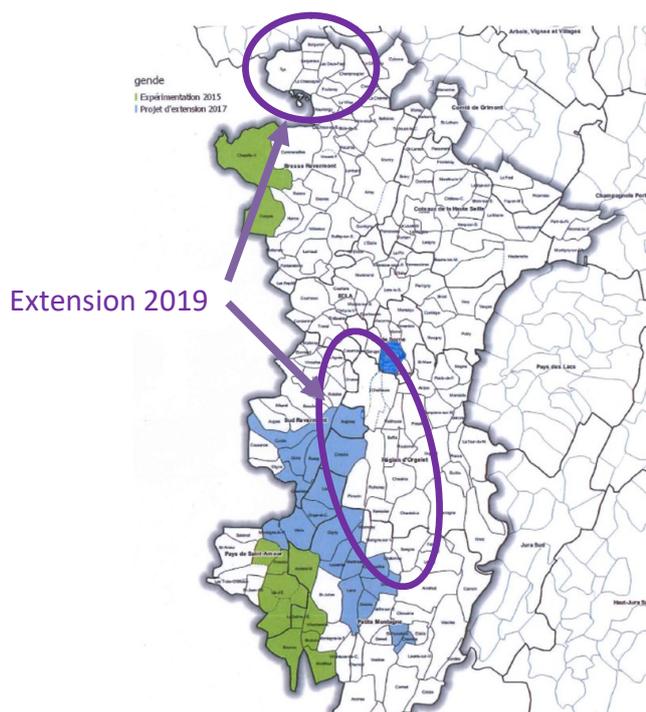


Le bilan global est le suivant :

Bilan estimatif chiffré pour le bac gris



Il est prévu une extension de la collecte incitative en 2019 avec pour projet une généralisation sur les territoires ruraux en 2020.



29

M. Gabriel PARIS, délégué de la commune de Commenailles, demande s'il est possible de connaître les communes concernées par ce projet d'extension de la collecte incitative.

Mme Agnès SPECQ, directrice du SICTOM, précise que ce nouveau projet est encore en cours d'étude et qu'il n'est pas possible de communiquer précisément les communes qui seront concernées.

Calendrier de mise en place :

- Validation des tournées concernées au mois de mai 2018,
- Premières réunions avec les élus concernés en juin 2018,
- Réunions d'information pour les usagers concernés en septembre 2018,
- Début de la collecte incitative en 2019.

M. Wilfried HUREL, délégué de la commune de Val d'Epy, fait part d'un point négatif concernant la collecte incitative. Lors de la mise en place de ce projet il était convenu d'une collecte des bacs gris tous les 15 jours de septembre à mai et une collecte hebdomadaire de juin à août (chaleur, odeurs).

Il constate que la généralisation de la collecte incitative remet en cause cette organisation puisque qu'il est envisagé à partir de l'été 2019 de maintenir la collecte des bacs gris tous les 15 jours. Il ne trouve pas cela acceptable.

M. André PIQUET, délégué de la commune de Condes, demande où en est le SICTOM sur la tarification incitative. Il demande si chaque foyer pourra décider du nombre de passage du camion de collecte au cours de l'année.

Mme Agnès SPECQ, directrice du SICTOM, fait savoir qu'il a été prévu au budget une étude sur la tarification incitative, courant du 1^{er} semestre 2018, un bureau d'étude pourrait commencer à travailler sur le projet. Par ailleurs les inconvénients liés à la collecte incitative durant l'été seront traités par une commission d'élus qui se réunira en juin.

Elle précise qu'il n'est pas possible de répondre sur ce qui sera mis en place avant que l'étude ne soit réalisée. Celle-ci devra déterminer quel type de collecte sera le mieux adapté (à la levée, au poids entre autres).

M. Pierre GROSSET, Vice-Président du SICTOM, souhaiterait que le travail sur la tarification incitative ou la collecte incitative avance de manière significative.

Il rappelle qu'il y a des obligations de mise en place au moins sur le territoire d'ECLA qui est impliqué dans le programme « zéro déchets ». Il y a effectivement tout ce qui doit se faire par un bureau d'étude et tout ce qui peut être mis en place en parallèle, avec par exemple des rencontres avec les élus des secteurs ou cela fonctionne déjà. Il précise que sur ces secteurs, les résultats en termes de tonnage sont éloquentes.

De plus le consommateur paiera en fonction de sa production de déchets et non plus en fonction de son lieu de domiciliation.

M. Bernard ROBELIN, délégué de la commune de Cosges, est déçu de constater que les territoires ruraux ne seront concernés qu'en 2020.

Mme Véronique BRETON, déléguée de la commune de Vincent-Froideville, souhaite réagir également sur la collecte des bacs gris tous les 15 jours l'été pour les communes concernées par la collecte incitative. En effet des personnes qui gardent des enfants se demandent comment gérer des couches pendant 15 jours en période de chaleur.

Concernant la collecte incitative ou la tarification incitative, elle a constaté sur son secteur une forte augmentation des dépôts sauvages dans la nature.

Elle fait également part de l'expérience de sa fille qui est domiciliée sur une commune qui applique la tarification incitative et qui constate régulièrement des sacs d'ordures ménagères déposés dans son bac par le voisinage.

Mme Maryvonne YONNET, délégué de la commune de Montagna le Reconduit, fait savoir qu'il a été retrouvé en bord de route des déchets plastiques (bouteilles, canettes et sacs plastique) qui proviendraient des camions de collecte, elle demande donc si ceux-ci sont bien hermétiques.

Mme Agnès SPECQ Directrice du SICTOM, explique qu'elle n'a pas connaissance de problèmes signalés sur la fermeture des bennes, elle fera toutefois contrôler le camion qui était sur la tournée de Montagna le Reconduit.

M. André PIQUET, délégué de la commune de Condes, demande à mettre un point à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical du SICTOM. Il a été sollicité, ainsi que tous les délégués SICTOM, par une lettre ouverte adressée en mairie et sur laquelle il souhaiterait débattre.

La Présidente lui propose de donner son avis sur cette situation et si des délégués souhaitent intervenir ils le feront également.

M. André PIQUET, délégué de la commune de Condes, fait état du contenu d'une lettre ouverte adressé par M. Jacques LANCON aux délégués d'ECLA, aux délégués du SICTOM de Lons et aux délégués du SYDOM.

Ce document émet plusieurs critiques à l'encontre de M. Henri GUICHARD, alors Président du SICTOM, Vice-Président puis Président du SYDOM, sur sa gestion depuis les années 2000 et stipule que ces « faits d'incompétences coûteuses sont estimées à 3 Millions d'Euros ».

- 1) Gestion du broyat de l'ancienne décharge de Pannessières (années 2000).
- 2) Gestion des déchets organiques non compostés mais enfoui au centre de stockage (2005-2008).
- 3) Gestion des fuites de vapeur sur le réseau livrant la chaleur de l'incinération (2014-2016)

M. André PIQUET se demande pourquoi M. Jacques LANCON (à l'initiative de cette lettre) et qui était donc au courant de ces agissements n'en fait état qu'à ce jour et souhaiterait également que M. Henri GUICHARD, mis en cause dans ce document, puisse s'exprimer sur les points cités.

Il fait remarquer que ce document aborde également le sujet des élections des représentants du SICTOM au SYDOM et fait état des candidatures, de M. Henri GUICHARD en tant que candidat « libre » et de M. Philippe VINCENT candidat validé par le conseil communautaire d'ECLA.

Il trouve que le procédé de M. Jacques LANCON, de porter le discrédit sur M. Henri GUICHARD à ce moment est de mauvais goût.

La Présidente, propose que M. Henri GUICHARD et M. Jacques LANCON prennent une décision par rapport à cette demande.

Si les membres du comité souhaitent ouvrir un débat ou obtenir plus d'informations sur ces sujets ils seront entendus.

La séance est levée à 20H45